Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire - Séance du 27 juin 2023

Délibération n° 2023-040 : CONTRAT D'ENGAGEMENT DU SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE DANS LE PROGRAMME AIDANTS AIDES UNE QUALITE DE VIE A PRESERVER DEPLOYE PAR LA CARSAT - AUTORISATION

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 14

PRÉSENTS: 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Emilie MARCHÈS, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU

EXCUSÉS: 4

Mesdames, Monsieur: Alain ANZIANI – Président, Arrnaud ARFEUILLE (procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Sylvie DELUC (Procuration à Michèle BOURGEON), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Emilie MARCHÈS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabienne JOUVET

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) s'inscrit dans la continuité de prise en charge d'accompagnement des publics en situation de fragilité.

Les agents de ces services sont par les caractéristiques de leurs missions, exposés à de nombreuses contraintes qui peuvent engendrer des atteintes à la santé.

Le programme « Aidants, Aidés une qualité de vie à préserver » déployé par la CARSAT, a pour objet d'accompagner les structures d'aide à domicile dans leur démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Le SPASAD a depuis 2019 intégré ce programme permettant ainsi aux encadrants du service d'être sensibilisés à l'analyse des situations de travail et de faire ainsi converger qualité de service et santé au travail.

Afin de continuer à développer sa politique de prévention en améliorant la structuration des dispositifs et en pérennisant les moyens déjà mis en place, le service souhaite intégrer le niveau 2 de ce programme.

Les objectifs poursuivis sont :

- identifier les besoins en aides techniques par un ergothérapeute.
- obtenir une dotation permettant aux intervenants de bénéficier de matériel adapté à l'exercice de leurs missions.
- financer la formation d'agents afin de les sensibiliser à l'utilisation des aides techniques et au repérage des risques au domicile.
- financer l'organisation et l'animation d'une action de sensibilisation : Théâtre Forum.
- financer en interne un coaching prévention des équipes, animé par les ergonomes de la société Ergo Indigo.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- à signer le Contrat de Prévention des risques professionnels formalisant l'engagement du service dans le suivi du programme Aidants Aidés du 15 avril 2023 au 14 octobre 2024 ;
- à signer l'ensemble des documents en lien avec cette action.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 27 juin 2023

> Centre Communal d'Action

<u>Fabienne JOUVET</u> Secrétaire de séance Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.